Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260706-2026_09_03-DE

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

Date de la convocation :
26 juin 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**6**
Votants	**8**

Secrétaire de séance :
M. Matthieu APRIOU

Le **lundi six juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-France BERNARD, Maire, à la mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-France BERNARD, M. Matthieu APRIOU, M. François JEGOU, M. Yann LE POULLENNEC, Mme Dominika DOLENGIEWICZ, Mme Agnès CASSIN.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Malo COMBES (pouvoir à M. Yann LE POULLENNEC), Mme Fairouz SAID (pouvoir à Mme Agnès CASSIN).

ETAIENT ABSENTS : Mme Gwennaëlle PORS, M. Damien LOSEILLE, M. Dorig LE CRAS.

DÉLIBÉRATION N°2026_09_03

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE PLOUNÉVEZ-QUINTIN ANNÉE 2025-2026

Mme la Maire rappelle que la commune de Trémargat ne disposant pas d'école maternelle et primaire sur son territoire, elle est tenue de participer financièrement aux frais de fonctionnement des écoles situées dans d'autres communes et qui accueillent les enfants domiciliés à Trémargat.
D'après le courrier reçu le 15 avril 2026, la participation demandée à la commune de Trémargat pour un enfant scolarisé au titre de l'année 2025-2026 est la suivante :

PARTICIPATION ENFANTS SCOLARISÉS 2026-2026						
COMMUNE	**ECOLE**	**CYCLE**	**COÛT / ELEVE**	**ELEVES**	**TOTAL / CYCLE**	**TOTAL TRÉMARGAT**
PLOUNÉVEZ QUINTIN	Publique	Primaire	894,97€	1	894,97€	894,97€
		Maternelle		0		

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260706-2026_09_03-DE

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE un avis favorable à la demande de participation de la commune de Plounévez-Quintin.

APPROUVE le versement d'une participation de 894,97 € pour les frais de fonctionnement de l'école.

Le secrétaire de séance,	La présidente de séance,
M. Matthieu APRIOU	Marie-France BERNARD
1er Adjoint	Maire



